

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1715**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises situées rue Albert Morel et rue Gaston Cotte

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1715**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises situées rue Albert Morel et rue Gaston Cotte

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

Dans le cadre de la ZAC Mermoz Sud créée en 2016, et suite à l'approbation du programme définitif des équipements publics (PEP) par délibération n° 2022-1056 du Conseil de la Métropole du 14 mars 2022, le projet est dorénavant entré en phase opérationnelle.

Dans ce contexte, le déclassement d'une partie des emprises foncières de la rue Albert Morel et de la rue Gaston Cotte doit permettre de réaliser les opérations suivantes :

- sur la partie ouest de la rue Albert Morel, côté rue Cotte, la construction par l'Association foncière logement (AFL) d'un programme de 39 logements locatifs et d'un rez-de-chaussée actif qui accueillera le bureau de poste situé actuellement sur la rue Latarjet,
- sur la partie est de la rue Albert Morel, côté rue Tixier, la construction par la Ville de Lyon d'un pôle sportif et culturel.

**II - Déclassement**

Le déclassement porte sur 3 emprises classées dans le domaine public routier métropolitain et situées rue Albert Morel et rue Gaston Cotte à Lyon 8ème, référencées sur le plan annexé à la présente délibération de la façon suivante :

- NC1p (e) pour une superficie d'environ 660 m<sup>2</sup> située rue Albert Morel, emprise qui sera cédée à l'AFL,
- NC1 (g) pour une superficie d'environ 767 m<sup>2</sup> située rue Albert Morel, emprise qui sera cédée à la Ville de Lyon,
- NC1p (h) pour une superficie d'environ 33 m<sup>2</sup> située rue Gaston Cotte, emprise qui intégrera un autre lot à céder dans le cadre de la ZAC.

Le tout représentant une superficie totale d'environ 1 460 m<sup>2</sup>.

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser : Enedis, GRDF, Ville de Lyon (éclairage public), Eau du Grand Lyon - la Régie, Métropole de Lyon, Orange.

Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge de la Métropole, la ZAC Mermoz Sud étant réalisée en régie.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement. Il convient toutefois de prendre en compte l'avis rendu par la subdivision de collecte territorialement compétente indiquant que ce déclassement et les nouvelles configurations de voies à venir pourront, dans le futur, avoir un impact sur l'accès du véhicule de collecte et sur les conditions actuelles de collecte des ordures ménagères.

Ce déclassement portant atteinte aux conditions de desserte ou de circulation dans le secteur, cette procédure a donné lieu à une enquête publique menée en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 février au 27 février 2023 inclus. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport le 6 mars 2023 et donné un avis favorable au déclassement.

La cession de l'emprise NC1p (e) a préalablement été approuvée par délibération de la Commission permanente du 22 mai 2023, étant précisé que la promesse de vente à intervenir est consentie sous plusieurs conditions suspensives, dont une relative à la désaffectation et au déclassement préalable de ladite emprise.

Les cessions foncières relatives aux autres emprises déclassées du domaine public de voirie métropolitain objet de la présente délibération seront approuvées par délibérations ultérieures présentées au Conseil ou à la Commission Permanente ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 3 emprises foncières situées rue Albert Morel et rue Gaston Cotte, représentant une superficie totale d'environ 1 460 m<sup>2</sup>.

**2° - Intègre** les emprises susmentionnées ainsi déclassées dans le domaine privé de la Métropole.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**